

Comité Technique du SCL

20 avril 2016

Le Comité Technique Spécial du SCL était présidé par Gérard PÉRUILHÉ, Chef du Service Commun des Laboratoires. Il était assisté de Catherine THIL, son adjointe, et de Nadine DE BELLIS et Sylvie GAUTHIER, du pôle Ressources humaines du SCL.

Sommaire

1. Validation des procès-verbaux des CT précédents	1
2. Emplois et budget 2015 – Bilan d'activité 2015	1
3. Avancement du SMIQSE	2
4. Instructions IN-RH-09, IN-RH-11 et IN-RH-14	3
5. Plan de formation	4
6. Questions diverses	4

La CFDT était représentée par Alexandre CIZERON (Laboratoire de Lyon) et Sandrine STACHETTI (Laboratoire de Paris).

Malgré l'absence de Solidaires, le président constate le quorum et ouvre donc la séance.

1. Validation des procès-verbaux des CT précédents

Les procès-verbaux des réunions du CT du 9 juin et 21 octobre 2015 sont approuvés.

2. Emplois et Budget 2015 – bilan d'activité 2015

a. Emplois 2015

En 2015, si le plafond d'emplois autorisé (PEA) a été maintenu au niveau de l'année précédente, soit 401, le SCL a été contraint par Bercy de définir un schéma d'emplois de -10. Cette façon de procéder à une baisse des effectifs tout en affichant leur stabilité est pour le moins détestable.

Par ailleurs, l'année 2015 a aussi été marquée par l'arrivée de 8 apprentis. Ceux-ci sont intégrés aux effectifs dans le PEA de 2015, mais pas dans le PEA de 2016, qui est réduit d'autant. Par ailleurs, même s'ils suivent des cours en-dehors du SCL, ils ont été recrutés en CDD à temps plein par le SCL. Ils sont donc comptabilisés comme tels dans le document présenté aux élus.

Enfin, le Chef du SCL est très favorable au recrutement de CDD pour le remplacement d'agents dont l'absence est longue (plusieurs mois) et prévisible (congrés parentaux, etc.). Outre le moindre report de la charge de travail sur les agents présents, ces CDD permettent de saturer le PEA.

	2013	2014	2015	2016
PEA	405	401	401	392
Apprentis	-	-	8	8
Schéma d'emplois	<i>Pas de schéma d'emplois</i>		- 10	- 5

b. Budget 2015

Le budget évolue peu. Le budget de fonctionnement s'élève à environ 8.000.000 €, provenant pour moitié de la dotation globale de fonctionnement et pour moitié de crédits spécifiques. Le chef du SCL estime qu'il s'agit d'un assez bon équilibre.

L'année 2015 a été marquée par un record d'achat de matériels depuis la création du SCL en 2007. La valeur du parc est d'environ 20.000.000 €.

	2013	2014	2015
Fonctionnement hors matériels	5.525.100	5.288.100	5.545.200
Total matériels	1.894.400	2.268.700	2.393.900
<i>amortissables</i>	<i>1.541.300</i>	<i>1.513.300</i>	<i>1.561.400</i>
<i>non amortissables</i>	<i>353.100</i>	<i>755.400</i>	<i>832.500</i>

Chiffres arrondis à la centaine la plus proche

Le bilan social précise que le taux de travailleurs souffrant de handicap au sein du SCL est inférieur de moitié (3 %) au taux de 6 % exigé dans la fonction publique. Le SCL doit compenser l'insuffisance de son taux par une taxe.

Une sensibilisation de ces personnels de l'intérêt à se déclarer paraît souhaitable, afin que les laboratoires disposent des moyens appropriés pour aménager leur emploi.

c. Bilan synthétique d'activité 2015

Le chef du SCL est satisfait du résultat des indicateurs, de même que les 2 directrices générales.

Toutefois, l'activité du SCL est en baisse, légèrement certes mais continûment.

La CFDT dénonce la conséquence des réorganisations incessantes des services (Plan Stratégique Douanier, RéATE à la CCRF) qui mènent peu à peu à leur asphyxie.

3. Avancement du SMIQSE

Le système de Management Intégré de la Qualité Santé Environnement a été présenté lors du séminaire de La Rochelle. La présentation aux représentants du personnel en reprend les mêmes « éléments de langage », le bulletin SMIQX n°4 revenant largement sur le séminaire. Il est prévu qu'une réunion à caractère convivial d'une journée soit organisée dans chaque laboratoire, pour transmettre l'information auprès des agents qui n'ont pas participé au séminaire.

Le SCL a réaffirmé le caractère participatif de la démarche, soulignant l'importance que l'UD attachait à la participation de tous les laboratoires à la rédaction de tous les processus. Chaque agent peut contribuer à la rédaction d'un document qualité dans METADOC. Et comme il s'agit d'un système de management intégré, il est important que les assistants de prévention soient présents pour inscrire les questions d'environnement et de santé et sécurité au travail.

L'application METADOC, développée en parallèle, au fur et à mesure de l'élaboration du projet, est en permanence ouverte à la rédaction pour tous les agents du SCL.

Le bilan du SMIQSE quelques mois après son lancement est positif du point de vue du SCL : la démarche a donné de bons résultats pour les processus DIR, AME, PRE où les acteurs ont été assez naturellement identifiés. En revanche, les autres processus, où les acteurs interviennent de façon plus diffuse, sont et seront de ce fait plus complexes à rédiger.

Quatre gros sujets sont en cours pour 2016 : documentation des processus, pilotage de ces processus, fonctions identification description organigrammes, intégration de l'environnement. Pour ce dernier la rédaction d'un DUERE (document unique d'évaluation des risques environnementaux) et d'un PAE (plan annuel environnemental) sont prévus.

En 2017 seront abordées les questions relatives aux activités d'analyse, plus techniques (les méthodes).

En 2018, les systèmes qualité locaux seront définitivement abandonnés, les savoirs qui y sont formalisés ayant été basculés sur le système national. En 2018 également, sera déployé ODYSSEE, le nouveau système informatique créé spécialement pour le SCL par le SICCRF.

4. Instructions IN-RH-09, IN-RH-11 et IN-RH-14

a. IN-RH-09 « absences liées à l'exercice du droit syndical »

L'administration soumet au vote l'instruction qui reprend les règles en vigueur.

Pour	Abstention	Contre
	CFDT (2), CGT (1), FO (1)	

b. IN-RH-11 « modalités de décompte du temps passé et des délais de route »

Les déplacements engendrent des délais de route, mais le chef du SCL rappelle que ces délais sont forfaitaires pour les trajets avec la région parisienne ! Le temps à créditer est calculé sur une base « trajet de gare à gare », augmenté d'un « temps d'approche » fixé à 1 heure. Pour les déplacements en Île-de-France, temps d'approche et durée du trajet sont confondus.

Les modifications apportées ne visent qu'à adapter les forfaits à l'ouverture à la grande vitesse de lignes TGV, et non à rediscuter du bien-fondé de l'instruction. L'administration soumet au vote la modification de l'instruction.

Pour	Abstention	Contre
	CFDT (2), CGT (1), FO (1)	

c. Corrections de l'IN-RH-14 « ARTT et modalités d'application des horaires variables »

Ces corrections ont été rendues nécessaires suite à des erreurs de calculs et d'arrondis, mais aussi au cafouillage lors du déploiement de l'application (ce qui n'est guère étonnant au vu de la précipitation dans laquelle l'instruction a été rédigée et discutée).

Bornes des demi-journées de travail

Suite aux anomalies rencontrés par les agents ayant pris une ½ journée de travail, l'UD modifie son instruction et rajoute le découpage de la journée suivant afin de répondre aux exigences de SIRHIUS !

- matin : 7h30 à 14h00
- et après-midi 12h50 à 19h30

Jours de fractionnement

Des problèmes concernant l'attribution des jours de fractionnement ont été soulevés par les élus. En effet, d'après l'IN-RH-05, la prise de reliquat de congés annuels de l'année précédente entre dans le décompte des jours pris en compte pour l'attribution des jours de fractionnement. Or, pour SIRHIUS-GTA, seuls les CA de l'année en cours sont pris en compte, au mépris des textes.

L'UD va se renseigner auprès de SICCRF pour voir s'il est possible de modifier SIRHIUS ou s'il faut réécrire l'instruction.

La CFDT a demandé au SCL d'être vigilant sur ce point, et d'accorder aux agents les jours de fractionnement auxquels ils ont droit.

Des outils sont à disposition des agents sur INTRALAB afin de signaler les problèmes (diaporama et FAQ SIRHIUS).

5. Plan de formation

Le plan de formation est une synthèse du recueil des besoins de chaque laboratoire. Le Chef du SCL rappelle que l'année 2016 est une année de transition, complexe à gérer.

Or, la mise en place de SILLAGE au 1^{er} janvier s'est accompagnée de dysfonctionnements inattendus dont le principal est l'absence de visibilité des formations organisées par le SCL ! Situation gênante, quand en même temps, les catalogues des administrations partenaires (DGDDI, DGCCRF, IGPDE...) étaient accessibles...

Le SCL a saisi le SICCRF. L'administration affirme que les problèmes sont en cours de résolution.

6. Questions diverses

Déménagement de l'UD

L'UD rejoint le bâtiment VITALIS le 2 juin. Des « perturbations » sont prévisibles pendant quelques jours autour de cette date. Nouvelle adresse : 30 rue de Wallenberg, 75019 PARIS.

Déménagement du laboratoire de Paris

Le choix du maître d'œuvre des travaux au laboratoire de Massy a été acté (Cabinet HOPE, le même que précédemment)

Laboratoire de La Réunion

Contrairement à ce que l'Actu n°12 annonçait (CAP des techniciens), il n'y a pas eu de candidature d'agents de la DIECCTE pour le poste d'ingénieur. Le Chef du SCL reconnaît ne pas avoir été clair dans ses propos.

L'appel à candidature pour le poste d'ingénieur est donc toujours d'actualité. Il a été transmis aux autres administrations. Le Chef du SCL pourrait ouvrir ce poste au concours 2016.

Laboratoire de Lille

Le chef du SCL réaffirme que l'implantation des laboratoires n'est pas remise en question. Par contre, la perte d'activité ne permet pas de nouvelle implantation de poste (mutation et/ou concours) au L59.

Implantations des laboratoires du SCL

Le chef du SCL précise que l'implantation des laboratoires n'est pas remise en question. Par contre, si les niveaux d'effectif et d'activité de certains laboratoires n'y sont pas propices, il n'y aurait pas de mutations.

Enfin, il faut attendre les résultats des concours, notamment internes, pour exploiter en temps voulu le tableau des mutations.

PPCR

La catégorie C passera de 4 grades à 3 grades (ATL, ATPL2 et ATPL1). Les ATL1 seront reclassés avec les ATPL2.

Le protocole PPCR bénéficiera aux agents de la catégorie B dès cette année, par transformation de primes en 6 points d'indice. Le Chef du SCL invite l'ensemble des agents à consulter l'actu INTRALAB du « 02/02/2016 - L'accord sur les parcours professionnel, la carrière et la rémunération (PPCR) » qui présente les avancées permises par le protocole.

RIFSSEP

Le Chef du SCL ne connaît pas encore la décision du ministère quant à l'application, à laquelle s'oppose la CFDT, du Régime Indemnitaire de Fonction Sujétion Expertise et Engagement Professionnel aux corps du SCL.

La CFDT invite les personnels à signer la pétition contre le RIFSSEP à la CCRF et au SCL